

<https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/la-praz-vd-accepte-le-parc-eolien-du-mollendruz/433551>

27.03.2018

## La Praz (VD) accepte le parc éolien du Mollendruz

Le Conseil général de la Praz (VD) a voté pour la deuxième fois mardi soir sur le projet de parc éolien du Mollendruz. Celui-ci prévoit l'installation de douze hélices (photo symbolique). © KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT



27.03.2018

Le Conseil général de la Praz (VD) a accepté mardi soir le projet de parc éolien du Mollendruz. C'est la deuxième fois que le législatif se prononçait sur cet objet.

Le Conseil général a adopté par 47 voix contre 38 le plan d'affectation nécessaire au parc éolien, a indiqué mardi soir à l'ats François Leresche de Paysage-Libre Vaud qui s'est opposé au projet.

L'ensemble des opposants, les organisations comme Pro Natura, Helvetia Nostra et les particuliers, déposera un recours auprès du Tribunal cantonal, a précisé M. Leresche. La municipalité devra défendre le projet devant la justice.

Mardi soir, 46 habitants ont été assermentés. Ce qui porte le Conseil général à 88 membres, pour 160 habitants.

Le 18 janvier dernier, l'organe délibérant avait refusé ce projet par 20 voix contre 11 alors que les communes de Mont-la-Ville et de Juriens l'avaient approuvé. Une dizaine de personnes s'étaient fait assermenter à la dernière minute pour pouvoir voter sur le sujet.

## **Mal informés**

De l'avis de la Municipalité, ces citoyens n'avaient pas pu prendre connaissance du dossier. Elle avait alors organisé une séance d'information et un nouveau scrutin sur le même objet.

Une dernière décision qui a provoqué l'ire d'opposants qui ont tenté d'obtenir l'effet suspensif. Sans succès. Le Conseil d'Etat a refusé le recours arguant "qu'aucune disposition constitutionnelle ou légale ne prévoit qu'un Conseil général ou un Conseil communal ne peut pas se prononcer plusieurs fois sur le même objet".

## **Douze hélices**

Elaboré depuis 2009, le projet du parc éolien du Mollendruz prévoit l'installation de douze hélices. Il est mené par Energie Naturelle Mollendruz SA, soit les communes de Juriens, Mont-la-Ville, La Praz, Vaulion et Yverdon-les-Bains, ainsi que les services d'électricité de la ville de Zurich.